



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 60332

Texte de la question

M. Jean-Noël Carpentier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le manque de classes ouvertes pour accueillir les élèves qui veulent suivre des filières technologiques. En effet, lorsqu'un lycée doit recevoir des élèves en demande d'une filière comme c'est le cas pour la STMG (sciences et technologies du management et de la gestion), l'établissement crée deux ou trois classes de première. Mais un système en entonnoir vient limiter la capacité d'accueil pour la suite de ce cursus. Ainsi, pour la dernière année, la terminale, il n'y a souvent qu'une seule classe de RH et communication ou de mercatique ouverte alors que ce sont ces deux filières les plus recherchées. Pour exemple, dans ma circonscription du Val-d'Oise, dix-sept élèves de terminale STMG n'ont reçu aucune réponse quant à leurs souhaits d'affectation si ce n'est une réponse négative sur tous les lycées de leur choix. De plus, les méthodes de sélection des dossiers étant inaccessibles aux familles, cette situation leur est incompréhensible et ubuesque. Pour terminer leurs études, les élèves qui choisissent ces filières technologiques peuvent être envoyés à plus de deux heures de route de leur domicile alors qu'un établissement se trouve dans leur ville. La diversité des orientations scolaires de notre système d'éducation nationale doit favoriser la réussite de nos enfants dans les écoles. Les filières technologiques doivent être valorisées. Ainsi, il souhaite connaître les mesures envisagées par lui pour que l'accueil des étudiants qui entrent en terminale technologique ne soit plus limité.

Texte de la réponse

La réforme de la série STMG mise en place en 2012 a repoussé d'un an la spécialisation qui commençait auparavant dès la classe de première. Cette spécialisation n'a lieu aujourd'hui qu'en terminale, avec l'apparition de quatre spécialités correspondant aux champs d'activités relevant du management et de la gestion. Les élèves se voient ainsi dispenser un enseignement qui prend en compte les besoins du monde économique et conduit à des études supérieures diversifiées dans un secteur porteur d'emplois. La carte des formations des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel est élaborée chaque année. Elle est arrêtée après consultation du comité technique académique (CTA) et du conseil académique de l'éducation nationale (CAEN). Elle recense, établissement par établissement, les formations ouvertes dans l'académie, ainsi que les langues vivantes, les enseignements d'exploration et les options. Cette carte des formations prend en compte le contexte socio-économique ainsi que la nécessaire logique de rationalisation concernant tant le niveau des capacités d'accueil que celui de la structure des formations. Concernant plus spécifiquement le Val d'Oise, on enregistre depuis 2010 une baisse des effectifs en STMG de l'ordre de 7,7%, qui se répartit inégalement entre les spécialités. Si elle se limite à -2,9 % en mercatique, elle va jusqu'à -8,59 % en gestion des ressources humaines et communication.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Noël Carpentier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60332

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 5951

Réponse publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3435